

**République Française
Liberté, Égalité, Fraternité**

Département du Cantal

Arrondissement d'Aurillac

Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

**Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 19 décembre 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 9 ; Représentés : 4 ; Votants : 13

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, MURAT Frédéric.

Sont absents : DELOM Florence représentée par GALÉRY Jacques, MARCENAC Cécile représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, RAYNAL Géraud représenté par Jean-Luc DONEYS, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien, BOUTONNET Sabine représentée par Alain POUGET.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 19 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 12 décembre 2025

Délibération N° DEL 2025 092 – Fourniture de repas pour la micro-crèche – Tarifs année scolaire 2025-2026

Madame le Maire rappelle donc que le conventionnement avec la CAF relève du mode de financement PSU (Prestation de Service Unique), la micro-crèche est tenue de fournir les repas aux enfants la fréquentant. Le Centre Socioculturel « A la Croisée des Autres », gestionnaire de la micro-crèche, aura recourt à une prestation de service auprès de la Commune de Saint-Paul-des-Landes pour la préparation et la livraison des repas.

Les repas sont confectionnés au restaurant scolaire et livrés en liaison chaude à la micro-crèche.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer les tarifs des repas de la micro-crèche, pour l'année scolaire 2025-2026 :

Pour les enfants 4,59 €

Pour les adultes 5,78 €

- de facturer périodiquement la fourniture des repas au Centre Socioculturel « A la Croisée des Autres »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 13 voix Pour, de :

➤ **FOURNIR** les repas pour la micro crèche gérée par le Centre Socioculturel « A la Croisée des – Autres » ;

➤ **FIXER** le prix du repas à 4,59 € pour les enfants de la micro-crèche pour l'année scolaire 2025-2026 ;

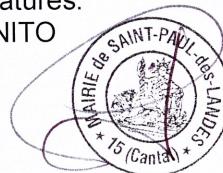


- **FIXER** le prix du repas à 5,78 € pour les adultes de la micro-crèche pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- **FACTURER** périodiquement la fourniture des repas commandés, directement au Centre Socioculturel « A la Croisée des Autres »
- **MANDATER** Madame le Maire pour effectuer les différentes démarches administratives nécessaires pour mener à bien cette prestation de service.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

